

La première commande est toujours payable sur livraison. Une demande d'ouverture de compte incomplète peut en retarder l'ouverture. S.v.p. remplir toutes les cases.



EUGÈNE ALLARD
PRODUITS D'EMBALLAGE ET D'ENTRETIEN

No compte

Date _____ - _____ - _____

CONTRAT DE CRÉDIT

Nom du payeur:

Raison sociale:

Adresse:

Ville:

Code Postal: Province: Casier postal:

Adresse de Livraison:

Ville:

Code Postal: Province: Casier postal:

Responsable des payables: _____ ordre d'achat obligatoire: oui non

Téléphone: - - Télécopieur: - -

Début en affaires: Année mois Email: _____

Institution financière: No de compte bancaire:

Téléphone de l'institution financière: - -

Nom du représentant Eugène Allard: _____

NOM ET ADRESSE RESIDENTIELLE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Nom:

Nom:

Rue:

Rue:

Ville:

Ville:

Tél: - -

Tél: - -

Date de naissance: Année mois jour

Date de naissance: Année mois jour

Initiale de l'actionnaire: _____

Initiale de l'actionnaire : _____

RÉFÉRENCES DE FOURNISSEURS

Nom:

Nom:

Tél: - -

Tél: - -

Nom:

Nom:

Tél: - -

Tél: - -

CONDITIONS DE CRÉDIT

1. Propriété des marchandises

Le vendeur conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement final du prix de vente.

2. Défaut de payer

Advenant le défaut de payer le prix conformément aux conditions de paiement stipulées au paragraphe ci-après, le vendeur pourra exiger le paiement de tout solde dû sur le prix de vente, soit reprendre possession des marchandises vendues, sans avis ou procédures judiciaires, le client y consentant à l'avance, sans aucune indemnité ni remise de sommes reçues sur le prix de vente.

3. Retour de marchandises:

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans une autorisation de la part du vendeur. De plus, des frais de manutention équivalant à une charge minimale de 10% du prix de vente de telles marchandises seront exigés du client.

4. Terme régulier

Net 30 jours, ou selon convention entre les parties.

5. Intérêts

Tout compte passé dû portera intérêt au taux de 24% l'an ou 2% calculé mensuellement.

6. Objet

Les conditions ci-dessus s'appliqueront à toutes les transactions relatives à l'achat de marchandises à intervenir entre les parties pendant toute la durée de leurs relations d'affaire.

7. Convention de crédit

Les parties conviennent, d'un commun accord que la détention par le vendeur d'un "fac-similé" (copie de fax ou email) du contrat de crédit dûment complété et signé par l'acheteur, constitue une preuve d'engagement irréfutable, au même titre que si le vendeur détenait la copie de contrat de crédit originale.

8. Autorisation information de crédit

Le client, par la présente, demande l'ouverture de son compte-client, autorise le vendeur, ses employés, officiers ou représentants, à obtenir les informations le concernant.

9. Dommages-intérêts liquidés.

Si dans l'hypothèse où le client faisait défaut de respecter l'une ou quelconque des obligations assumées par lui en vertu des présentes, le vendeur devrait alors avoir recours aux services d'un avocat pour la protection de ses droits ou pour les faire valoir, le client s'engage à payer au vendeur, une somme additionnelle équivalant à 40% de tout solde inférieur à 300,00\$ et 25% de tout solde au-dessus de 301,00\$ qui serait dû, à titre de dommages-intérêts liquidés, à moins qu'un texte de loi ou règlement ne l'en dispense, par la présente clause s'appliquant également dans le cas où le compte serait mis en collection auprès d'une agences de recouvrement

10. Élection de domicile

Le client consent à ce que toute poursuite à ce contrat ou aux marchandises vendues ainsi que l'exécution de toutes les obligations en vertu de la présente, les parties fassent élection de domicile dans le district judiciaire de Chicoutimi, QC. Le client renonce aux droits qu'il pourrait avoir relativement à la juridiction des tribunaux de quel qu'autre district de cette province.

11. Approbation de crédit

Le présent contrat de crédit prendra effet dès qu'il aura été approuvé par le service de crédit.

Nom: _____

Date: _____

Signature: _____

de l'actionnaire

Responsabilité personnelle

Lorsqu'il s'agit d'une corporation, la personne signant pour celle-ci s'engage de plus personnellement par le fait de cette seule signature, conjointement et solidairement avec cette corporation, envers le vendeurs, pour toutes les obligations découlant des achats effectués suite à la présente demande d'ouverture de crédit et renonce à tout bénéfice de discussion et division. Le présent cautionnement demeurera valide, même si je n'exerçais aucune fonction. Advenant un changement de propriétaire et/ou d'actionnaire et/ou de sociétaires, le ou les signataires sont tenus d'aviser Eugène Allard Produit d'Emballage et d'Entretien. de toutes dérogations par écrit, à défaut de quoi le ou les signataires demeureront responsable de toutes et chacune des obligations mentionnées aux présentes.

Signature: _____